

BALYO

Société anonyme

3, rue Paul Mazy

94200 Ivry-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

BALYO

Société anonyme
3, rue Paul Mazy
94200 Ivry-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société BALYO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BALYO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimation du chiffre d'affaires :

Note 5.1 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

BALYO SA exerce une part significative de son activité au travers de contrats de type construction pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata de l'avancement du projet. L'avancement mesuré à la clôture découle du ratio entre les coûts cumulés encourus et comptabilisés en charges et les coûts à terminaison estimés sur le projet.

- Le chiffre d'affaires et la marge à comptabiliser sur l'exercice (ainsi que, le cas échéant, toute provision pour perte à terminaison), dépendent donc directement des estimations à terminaison faites sur les projets et de la capacité d'estimer de manière fiable le prix de transaction et les coûts totaux du contrat ;
- La société met régulièrement à jour ces estimations de coûts, et éventuellement de ventes. Les équipes opérationnelles s'appuient par ailleurs sur leur expérience historique pour revoir ces estimations ;
- L'exercice du jugement pour arrêter ces estimations n'en demeure pas moins significatif, compte tenu des aléas pesant nécessairement sur des opérations longues ou complexes ;
- Ces éléments nous ont conduit à considérer le dispositif de suivi et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations à terminaison sur projet comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux sur la revue des contrats à long terme.

Notre réponse

Nous avons ciblé les projets dont le profil de risque est le plus important (en fonction de critères telles que la taille, le niveau de technicité de la réalisation, le taux ou la variation de marge à terminaison) et, pour chacun de ces projets, nous avons :

- Analysé les termes contractuels et engagements de la société
- Evalué l'incidence de la norme IFRS15 sur la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires appliquée à la société ;
- Rencontré les responsables de projet et pris connaissance des risques, aléas et évolutions sur le projet ;
- Rapproché le chiffre d'affaires estimé à terminaison de données contractuelles ou formelles ;
- Corroboré le degré d'avancement au regard des explications fournies ou, selon les cas, à partir de documents techniques, de correspondances avec les clients concernés ou d'analyses dédiées, et de l'état de remontée des coûts ;
- Revu les estimations de coûts futurs à partir d'analyses de variations par rapport au budget initial et/ou précédent et, le cas échéant, d'éléments sources probant tels que des contrats signés ou des devis, les fiches de suivi de coûts ;
- Le cas échéant, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et provisions constituées face aux risques et incertitudes pesant sur le projet, en consultant la documentation disponible (scénarios ou analyses préparées par la société, correspondances avec le client ou avec des experts, etc.) et en nous appuyant sur notre expérience acquise au cours des exercices précédents.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BALYO par l'assemblée générale du 25/11/2016 pour Deloitte & Associés et par celle du 01/07/2010 pour SIRIS.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés et SIRIS étaient respectivement dans la troisième et neuvième année de leur mission sans interruption, soit dans la deuxième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

BALYO

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Paris, le 25 avril 2019

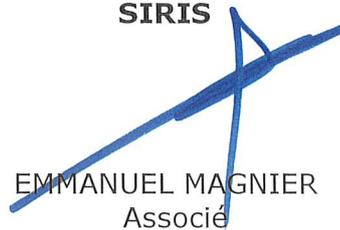
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

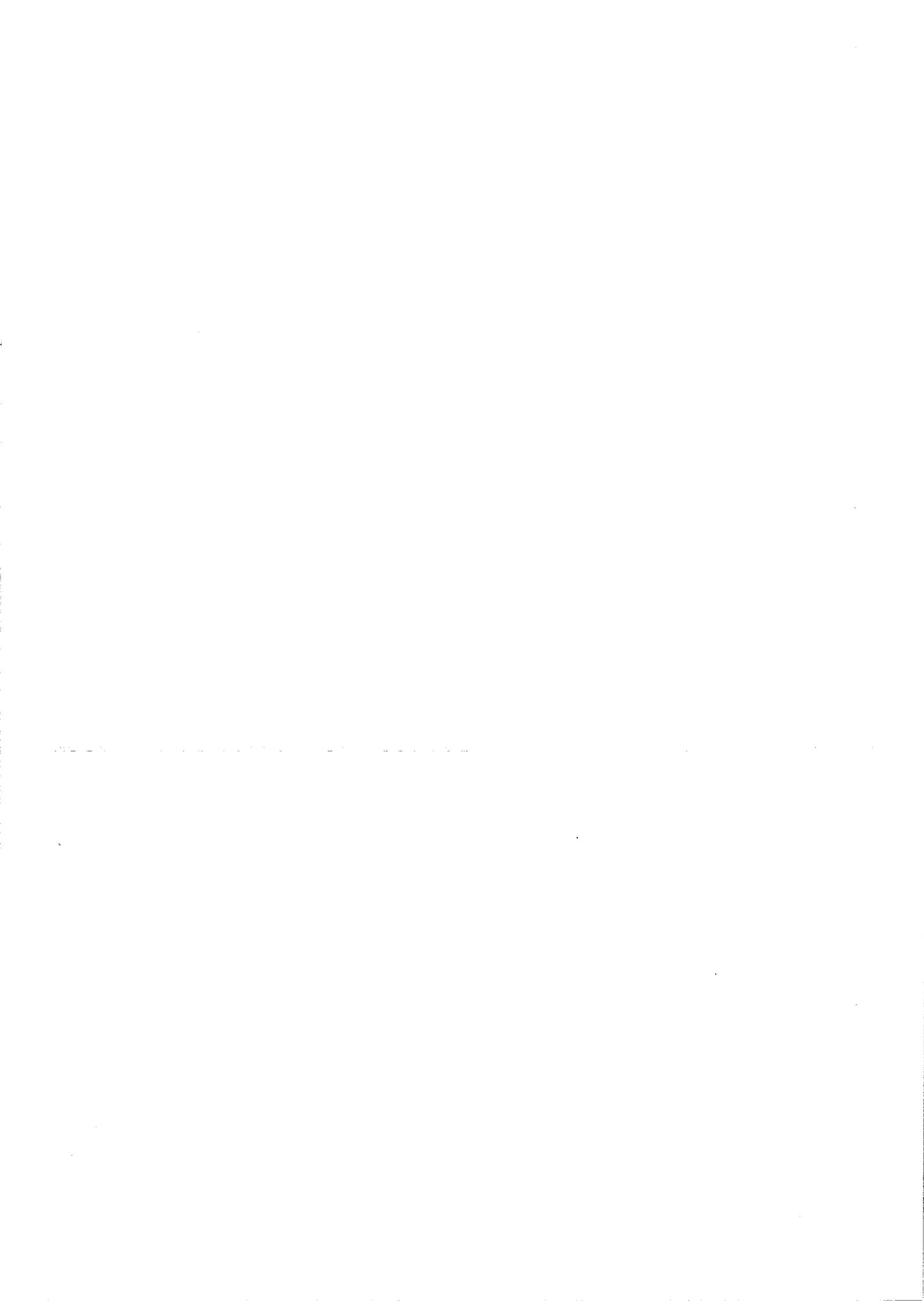


Stéphane MENARD
Associé

SIRIS



EMMANUEL MAGNIER
Associé



COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

Etat de situation financière	Notes	31/12/2018 K€	31/12/2017 K€
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	4.1	548,3	270,4
Immobilisations corporelles	4.2	1 386,1	1 358,7
Autres actifs financiers non courants	4.3	2 115,4	2 107,4
Total actifs non courants		4 049,8	3 736,6
Stocks	4.4	3 181,1	2 822,4
Clients et comptes rattachés	4.5	19 279,4	13 029,4
Autres créances	4.6	4 506,7	3 700,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	14 963,4	30 680,1
Total actifs courants		41 930,6	50 232,0
Total Actif		45 980,4	53 968,6
Capitaux propres			
Capital	4.8	2 274,3	2 237,7
Primes d'émission et d'apport	4.8	62 656,3	62 242,6
Réserve de conversion	4.8	(88,6)	188,2
Autres éléments du Résultat global	4.8	16,5	12,5
Réserves - part du groupe	4.8	(30 800,8)	(21 428,1)
Résultat - part du groupe	4.8	(11 893,1)	(10 626,5)
Total des capitaux propres		22 164,6	32 626,4
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	4.11	212,6	143,2
Dettes financières non courantes	4.10	783,9	1 414,4
Provisions et autres dettes non courantes	4.12.1	1,9	2,0
Passifs non courants		998,3	1 559,7
Passifs courants			
Dettes financières courantes	4.10	1 201,6	1 056,2
Provisions	4.9	26,8	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.12.2	10 942,0	9 230,8
Dettes fiscales et sociales	4.12.3	2 391,1	2 038,6
Autres passifs courants	4.12.3	8 255,9	7 456,9
Passifs courants		22 817,4	19 782,5
Total Passif		45 980,4	53 968,6

Compte de résultat	Notes	31/12/2018	31/12/2017
		K€	K€
Chiffre d'affaires	5.1	23 261,2	16 409,2
Coût des ventes	5.1	(16 976,6)	(10 973,2)
Marge brute		6 284,6	5 436,0
Frais de recherche et développement	5.2.1	(5 741,0)	(5 566,9)
Frais de marketing et vente	5.2.2	(4 638,1)	(4 048,6)
Frais généraux et administratifs	5.2.3	(6 796,3)	(4 828,3)
Paiements en actions		(1 246,4)	(1 094,0)
Résultat opérationnel		(12 137,3)	(10 101,7)
Coût de l'endettement financier net	5.4	19,2	(1,6)
Autres produits et charges financières	5.4	224,9	(523,2)
Résultat financier		244,1	(524,9)
Résultat avant impôts		(11 893,1)	(10 626,5)
Résultat net de la période		(11 893,1)	(10 626,5)
<i>Part du Groupe</i>		<i>(11 893,1)</i>	<i>(10 626,5)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>			
Résultat par action	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		28 428 923	22 693 567
Résultat de base par action (€/action)		(0,42)	(0,47)
Résultat dilué par action (€/action)		(0,42)	(0,47)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

BALYO - IFRS Etat du Résultat Global consolidé	31/12/2018 K€	31/12/2017 K€
Perte de l'exercice	(11 893,1)	(10 626,5)
Ecarts actuariels (non recyclables)	4,0	12,9
Ecarts de conversion de consolidation	(277,6)	359,2
Résultat Global	(12 166,7)	(10 254,4)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres consolidés	Capital Nombre d'actions	Capital K€	Primes liées au capital K€	Réserves et résultat K€	Ecart de conversion K€	Ecart actuariels K€	Capitaux propres part du Groupe K€
Au 31 décembre 2016	15 906 637	1 272,5	17 588,6	(22 302,6)	(171,0)	(0,5)	(3 613,1)
Résultat net 2017				(10 626,5)			(10 626,5)
Autres éléments du résultat global				359,2		12,9	372,1
Résultat global		1 272,5	17 588,6	(32 929,2)	188,2	12,4	(13 867,5)
Augmentation de capital en numéraire	11 134 646	890,8	44 872,6				45 763,4
Conversion en action de l'emprunt obligataire	860 865	68,9	2 761,7				2 830,5
Exercice de BSPCE	69 300	5,5	100,3				105,9
Frais d'augmentation de capital			(3 102,5)				(3 102,5)
Souscription de BSA		22,0	22,0				22,0
Conversion des actions de préférence en actions ordinaires		0,0	0,0				0,0
Annulation des actions propres issues du contrat de liquidité				(126,4)			(126,4)
Paiements en actions			1 001,0				1 001,0
Au 31 décembre 2017	27 971 448	2 237,7	62 242,7	(32 054,6)	188,2	12,4	32 626,4
Résultat net décembre 2018				(11 893,1)			(11 893,1)
Autres éléments du résultat global				-5,1	(276,8)	4,0	(277,9)
Résultat global		2 237,7	62 242,7	(43 952,8)	(88,6)	16,4	20 455,4
Augmentation de capital en numéraire							0,0
Conversion en action de l'emprunt obligataire							0,0
Exercice de BSPCE	379 475	30,4	419,9				450,3
Frais d'augmentation de capital							0,0
Souscription de BSA		6,2	(6,2)				0,0
Attribution définitive d'actions gratuites	78 000						0,0
Annulation des actions propres issues du contrat de liquidité				12,6			12,6
Paiements en actions			1 246,4				1 246,4
Au 31 décembre 2018	28 428 923	2 274,3	62 656,3	(42 693,8)	(88,6)	16,4	22 164,7

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

BALYO - IFRS Tableau de flux de trésorerie consolidés	Notes	31/12/2018 K€	31/12/2017 K€
Résultat net		(11 893,1)	(10 626,5)
(+) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	4.1	73,0	48,0
(+) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	4.2	385,5	203,8
(+) Dotations provisions	4.11/4.9	99,4	47,4
(-) Reprises provisions	4.9	0,0	(54,0)
(+) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	4.8	1 246,4	1 001,0
(-) Intérêts financiers cout amorti		91,6	127,3
(-) Plus ou moins-value de cession des immobilisations		(5,3)	32,9
Capacité d'autofinancement après cout de l'endettement et de l'effet d'impôt		(10 002,5)	(9 220,1)
(+) Elimination du coût de l'endettement financier net		(19,2)	(1,6)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et de l'effet d'impôt		(10 021,7)	(9 221,7)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de ...)		(4 461,7)	(2 851,8)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(14 483,4)	(12 073,5)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4.1	(350,7)	(128,8)
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.2	(408,9)	(929,8)
Variation des dettes sur immobilisation		(375,6)	611,9
Variation des autres actifs financiers non courants	4.3	(6,1)	(1 958,2)
Flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement		(1 141,3)	(2 404,8)
Augmentation de capital net des frais d'augmentation	4.8	0,0	42 660,9
Emission de BSA	4.8	0,0	22,0
Exercice de BSPCE	4.8	450,3	105,9
Encaissement d'avances, subventions conditionnées et factoring	4.10	219,8	91,8
Intérêts financiers net versés	4.10	19,2	1,6
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	4.10	(832,0)	(1 307,5)
Flux de trésorerie générés par les opérations de financement		(142,7)	41 574,6
Incidences des variations des cours de devises		15,3	(50,0)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(15 752,1)	27 046,2
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets à l'ouverture		30 680,1	3 633,9
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets à la clôture		14 928,0	30 680,1
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(15 752,1)	27 046,2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.7	14 963,4	30 680,1
Concours bancaires courants	4.10	(35,4)	0,0
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets à la clôture		14 928,0	30 680,1

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2018	31/12/2017
Stocks (net des dépréciations de stocks)	(327,0)	(1 844,4)
Clients et comptes rattachés (net des dépréciations de créances clients)	(6 108,6)	(9 830,0)
Autres créances	(773,3)	(2 117,6)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 686,6	5 556,5
Dettes fiscales et sociales	308,6	549,4
Autres passifs courants	751,9	4 834,1
Total des variations	(4 461,7)	(2 851,8)

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros)

Table des matières

NOTE 1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS	7
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	7
1.2 Événements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2018.....	7
1.3 Événements postérieurs à la clôture 2018.....	8
NOTE 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	8
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés IFRS du Groupe.....	8
2.2 Utilisation de jugements et d'estimations.....	11
2.3 Transactions et états financiers libellés en devises étrangères.....	12
2.3.1 Conversion des états financiers.....	12
2.3.2 Conversion des transactions en devises.....	12
2.4 Distinction courant et non courant au bilan.....	12
NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES	14
3.1 Le secteur opérationnel du Groupe.....	14
3.2 Informations par client-clé et zone géographique.....	14
NOTE 4. DÉTAIL DE L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE	15
4.1 Immobilisations incorporelles.....	15
4.2 Immobilisations corporelles.....	16
4.3 Actifs Financiers.....	18
4.4 Stocks.....	19
4.5 Créances clients et comptes rattachés.....	19
4.6 Autres créances.....	20
4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	21
4.8 Capitaux propres.....	21
4.8.1 Capital émis.....	21
4.8.2 Gestion du capital et distribution de dividendes.....	22
Aucun dividende n'a été distribué au cours des exercices 2017 et 2018.....	22
4.8.3 IFRS 2.....	22
4.9 Provisions.....	26
4.10 Dettes financières courantes et non courantes.....	27
4.10.1 Dettes financière Factoring.....	28
4.10.2 Avances remboursables.....	28
4.11 Engagements sociaux.....	30
4.12 Autres dettes.....	31
4.12.1 Autres passifs non courants.....	31
4.12.2 Fournisseurs et comptes rattachés.....	31
4.12.3 Autres passifs courants et dettes fiscales et sociales.....	31

4.13 Juste valeur des instruments financiers	32
NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	33
5.1 Chiffre d'affaires et marge brute	33
5.2 Détails des charges et produits par fonction	34
5.2.1 : Frais de recherche et développement	34
5.2.2 : Frais de Marketing et Ventes	34
5.2.3 : Frais généraux et administratifs	35
5.3 : Effectifs et masse salariale	35
5.4 Résultat financier	35
5.5 Impôts sur les bénéfices	36
5.5.1 Impôts différés actif et passif	36
5.5.2 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif	37
5.5.3 Nature des impôts différés	37
5.6 Résultat par action	37
NOTE 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN	38
6.1 Baux commerciaux	38
6.2 Engagements au titre des contrats de location simple	38
6.3 Principaux contrats de partenariats	39
6.3.1 Contrat de partenariats avec LINDE MATERIAL HANDLING	39
6.3.2 Contrat de partenariats avec HYSTER-YALE	39
NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS	40
7.1 Parties liées	40
7.1.1 Transactions avec des parties liées	40
7.1.2 Rémunérations des dirigeants	41
7.2 Gestion et évaluation des risques financiers	41
7.2.1 Risque de crédit	41
7.2.2 Risque de taux d'intérêts	42
7.2.3 Risque de change	42
7.2.4 Risque de liquidité	42
7.3 Honoraires des commissaires aux comptes	42

NOTE 1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels consolidés en normes IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et 2017.

Chacun de ces exercices à une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

La Société BALYO (la « Société » ou « BALYO ») a été constituée sous la forme d'une société anonyme. Le Groupe consolidé (le « Groupe ») comprend la société mère BALYO et les filiales.

Adresse du siège social : 3 rue Paul Mazy, 94200 Ivry-sur-Seine, France.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 483 563 029 RCS de Melun.

BALYO a pour activité la conception d'automatismes dans tous les domaines, la fabrication et la commercialisation d'automatismes dans tous les secteurs.

La société BALYO et ses filiales sont ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Événements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Renouvellement du contrat avec HYSTER-YALE GROUP

Le 14 novembre 2018, la Société a signé avec le fabricant de chariots américain HYSTER-YALE GROUP le renouvellement de son accord de partenariat pour une durée additionnelle de 10 ans.

En s'engageant à poursuivre leur collaboration sur le long terme, les deux sociétés renouvellent ainsi leur objectif commun de produire, commercialiser et vendre des robots de manutention sur la base de chariots standards du groupe HYSTER-YALE GROUP. Cet accord atteste notamment de la valeur ajoutée apportée par les solutions développées par BALYO.

Ouverture d'un laboratoire de recherche à Singapour

Le 28 novembre 2018, la Société informe de l'ouverture d'un laboratoire de recherche destiné à renforcer son avance technologique dans le domaine de la perception robotique en environnements imprédictibles. La Société entend ainsi augmenter la performance et la sécurité de ses chariots robotisés en améliorant leur mobilité et leur capacité de reconnaissance.

Le laboratoire est localisé à Singapour, ville considérée comme l'un des hubs majeurs en robotique dans le monde. La supervision des recherches sera assurée par le Docteur Nizar Ouarti, chercheur de renommée internationale.

Partenariat avec NORCAN pour le co-développement d'un robot collaboratif

Le 11 décembre 2018, la Société annonce le co-développement avec NORCAN d'un nouveau robot collaboratif destiné à l'accompagnement des opérateurs dans le cadre d'applications industrielles et de la préparation des commandes.

Cette alliance permet à BALYO de déployer sa technologie dans un nouveau marché, celui de la préparation de commandes. La Société souhaite ainsi étendre son offre de produits à la partie avale de la chaîne logistique.

1.3 Événements postérieurs à la clôture 2018

Signature d'un accord commercial d'une durée de sept ans avec AMAZON

Le 10 janvier 2019, la Société annonce la signature d'un accord attribuant à la société AMAZON la somme de 11.753.581 Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), chacun ayant une durée de vie de sept ans et donnant droit de souscrire à 1 action nouvelle. Ils seront exerçables au choix d'AMAZON selon les modalités suivantes :

- une première tranche de 1.621.184 BSA, dès lors que le montant des commandes passées par Amazon à compter du 1^{er} janvier 2017 (de manière rétroactive, prenant en compte toutes les commandes passées par Amazon depuis que la relation commerciale a été initiée), dans le cadre des contrats commerciaux conclus avec la Société, sera égal ou supérieur à 10 millions d'euros ;
- une deuxième tranche de 405.296 BSA, dès lors que le montant des paiements effectués par AMAZON sera égal ou supérieur à 12 millions d'euros ;
- Puis, vingt-quatre (24) tranches successives de 405.296 BSA chacune (405.295 BSA pour chacune des trois (3) dernières tranches), à chaque tranche supplémentaire de 12 millions d'euros de paiements, jusqu'à ce que le montant total des paiements atteigne 300 millions d'euros.

Dans le cas où tous les BSA seraient exercés, AMAZON obtiendrait le droit de souscrire jusqu'à 29 % du capital de BALYO pour un niveau de commandes total atteignant 300 millions d'euros.

Une Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2019 a approuvé l'opération.

L'analyse des impacts sur l'exercice 2019 est en cours d'analyse.

NOTE 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés IFRS du Groupe

Déclaration de conformité

Le Groupe a établi ses comptes, arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2019, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2017 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du Comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du Comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des crédits projetés, les emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti, et les instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'Administration sur la base d'une trésorerie disponible au 31 décembre 2018 qui doit permettre de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.

Méthodes comptables

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le groupe a appliqué l'ensemble des normes en vigueur au 31 décembre 2018, à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers,

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous :

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2018

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, étant précisé qu'aucunes nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations n'ont été adoptés et sont d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2018.

Normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 9 - Instruments Financiers
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- Clarifications à IFRS 15
- IFRIC 22 - Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée
- Amendements à IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 avec IFRS 4
- Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016)

L'application de ces nouvelles normes est sans impact sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne, ou non encore adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2018. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants, qui rentrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 – Contrats de location
- Cycle d'améliorations annuelles 2015-2017 (a)
- Amendement IFRS 9 (adopté en mars 2018 par l'Union Européenne) - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- Amendement IAS 19
- IFRIC 23 – Positions fiscales incertaines

L'application de la norme IFRS 16 conduira à un changement de présentation de la charge de loyers actuellement présentée au compte de résultat (constatation de dotations aux amortissements des droits d'utilisation en résultat opérationnel courant et des charges d'intérêts en résultat financier).

Les impacts attendus en 2019 au 1^{er} janvier 2019 dans les états financiers consolidés du Groupe s'établiraient entre 4M€ et 7M€ sur le passif du Groupe. Les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors bilan où seule la durée d'engagement ferme était prise en compte.

Le Groupe n'envisage pas d'appliquer cette norme par anticipation. Les informations concernant les contrats de location simples (loyers et encours de loyers) sont données en note 6.1 de la présente annexe.

Changement de méthodes comptables

Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur au sein de l'Union européenne. Au regard des impacts non significatifs identifiés, la norme IFRS 15 a été appliquée de façon rétrospective aux contrats en cours, selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée ».

Les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées et continuent à être présentées conformément à l'ancien référentiel comptable (IAS 18 « produits des activités ordinaires »). L'application de la norme au Groupe BALYO est décrite en note 16 de la présente annexe. Les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas nécessité d'ajustement.

Norme IFRS 9 « Instruments financiers » : le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2018 les dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »

IFRS 9 « Instruments financiers », expose les dispositions à suivre pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs financiers et de certains contrats d'achat ou vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 « Instruments financiers » : comptabilisation et évaluation qui a été appliquée jusqu'au 31 décembre 2017.

Phase I – Classement et évaluation des actifs financiers

Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers. Lors de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe a procédé à la revue des caractéristiques, notamment de rémunération, de ses actifs financiers. Du fait de la pratique du Groupe dans la gestion de ses actifs financiers et le Groupe ne détenant pas d'instruments financiers complexes, il a été conclu que l'ensemble des actifs financiers du Groupe respectait le critère « Solely Payment of Principal and Interests (SSPI) » tel que défini par IFRS 9. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon IAS 39 n'ont donc pas connu de changement de méthode comptable lors de la première application d'IFRS 9.

Les prêts et créances sont dorénavant classés en « Actifs financiers au coût amorti » et les actifs disponibles à la vente sont classés en « Instruments de capitaux propres » et demeurent présentés au bilan en « Autres actifs financiers » (voir détails en note 4.13 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable). Cette nouvelle approche n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Phase II – Modèle de dépréciation des actifs financiers

La norme a également fait évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers du Groupe puisque IFRS 9 impose un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Une analyse des portefeuilles de créances commerciales et financières. Le Groupe a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales. L'étude de l'historique de pertes constatées sur ces créances n'a fait ressortir aucun montant significatif.

Le risque de crédit lié aux créances financières et aux prêts a été mesuré selon les dispositions du modèle complet d'IFRS 9. Aucune hausse significative du risque de crédit n'a été identifiée.

Phase III – Comptabilité de couverture

Le groupe n'a pas contracté de contrat de couverture.

Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de

l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe.

Les soldes et opérations intragroupe sont éliminés.

La société mère BALYO exerce un contrôle sur la société BALYO Inc. et la société BALYO APAC consolidées en intégration globale.

Principales Sociétés du Groupe au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, le Groupe est constitué de 3 entités (dont BALYO SA), consolidées par intégration globale.

Sociétés	Pays	Contrôle du Groupe	Intérêt
BALYO SA	France	Société mère	-
BALYO Inc.	Etats Unis	100 %	100 %
BALYO APAC	Singapour	100 %	100 %

La société BALYO APAC a été créée fin 2017 et est consolidée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société LIDENCE SAS a été créée fin 2018 et ne sera consolidée qu'à partir du 1^{er} janvier 2019.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction a recours à des estimations et des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables IFRS. Ces jugements et/ou estimations ont une incidence sur les montants d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que sur divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les jugements, les estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les données relatives à terminaison serviront de base à la comptabilisation du chiffre d'affaires (note 5.1) ;
- les données relatives aux frais de développement (note 4.1) ;
- les provisions pour engagements de retraites et autres provisions (note 4.11) ;
- l'attribution de bons de souscription d'actions ou d'actions propres ou de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs (volatilité, expected term,...) (note 4.8.3).
- la non reconnaissance des actifs d'impôts différés (note 5.5)
- avances remboursables (note 4.10.2) ;

- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1.

NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

3.1 Le secteur opérationnel du Groupe

L'application de la norme IFRS 8 a conduit la société à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel d'activités « la vente de solutions d'automatisation des flux logistiques ». Les actifs présents à l'étranger sont non significatifs.

3.2 Informations par client-clé et zone géographique

Le poids des principaux clients est décrit dans la note 7.2 « Gestion et évaluation des risques financiers ». Les clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires sont issus des contrats de partenariat avec Linde Material Handling (LMH) et Hyster Yale Group (HYG).

CHIFFRE D'AFFAIRES par client (Montants en K€)	31/12/2018		31/12/2017	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
LMH	19 919	86 %	12 556	76 %
HYG	2 907	12 %	3 769	23 %
Autres	435	2 %	84	1 %
Total chiffre d'affaires	23 261	100 %	16 409	100 %

Le chiffre d'affaires par zone géographique se décompose de la manière suivante :

CHIFFRES D'AFFAIRES par zone géographique (destination) (Montants en K€)	31/12/2018		31/12/2017	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
EMEA	19 105	82%	9 427	57%
AMERICAS	2 963	13%	3 847	23%
APAC	1 193	5%	3 135	19%
Total chiffre d'affaires	23 261	100%	16 409	100%

NOTE 4. DÉTAIL DE L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

4.1 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés dès lors que les critères suivants sont remplis :

- le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement » en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Au 31 décembre 2018, les dépenses de développement d'un projet répondent à l'ensemble des critères définis ci-dessous. À cet effet, ces frais ont été comptabilisés pour la première fois.

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement les logiciels. Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Concessions, logiciels et brevets	1, 3, 5 et 20 ans

Les tableaux ci-après illustrent les mouvements survenus au cours de l'exercice :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Concessions, brevets & droits similaires	Immobilisations incorporelles, en cours (frais de développement)	Total
État de la situation financière au 31 décembre 2017	391,2	0,0	391,2
Acquisition	59,1	291,6	350,7
Incidence des cours de change	0,1	0,0	0,1
État de la situation financière au 31 décembre 2018	450,4	291,6	742,0
AMORTISSEMENTS			
État de la situation financière au 31 décembre 2017	120,8	0,0	120,8
Augmentation	73,0	0,0	73,0
État de la situation financière au 31 décembre 2018	193,8	0,0	193,8
VALEURS NETTES COMPTABLES			
Au 31 décembre 2017	270,4	0,0	270,4
Au 31 décembre 2018	256,6	291,6	548,3

Les immobilisations incorporelles ne comprennent aucun actif à durée de vie indéfinie. Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont affectées à 100 % au frais de recherche et développement.

Cette année, un projet remplissait les critères de capitalisation à l'actif pour un montant de 418K€, auquel a été déduit la part de crédit impôt recherche pour 126 K€. Ce projet est toujours en cours.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. La valeur comptable des pièces remplacées est dé-comptabilisée. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Éléments	Durée d'amortissement
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Prototypes	5 ans
Matériels de transport	4 à 5 ans
Matériels de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et de modes d'amortissement des actifs sont revues à chaque clôture annuelle, et modifiées si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt.

Les contrats de crédit-bail ou de location-financement (mobiliers et immobiliers) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférés au preneur. Le paiement au titre des loyers sont ventilés entre charges financières et amortissements des actifs. Les modalités d'amortissement des actifs sont identiques à celles des biens similaires acquis par le Groupe.

Les loyers des contrats qualifiés de location simple constituent des charges de l'exercice.

Les mises à disposition gratuites en début de loyer et les avantages particuliers consentis par le bailleur sont étalés linéairement sur la durée du bail, venant ainsi réduire les charges locatives contractuelles.

Le tableau ci-après représente les mouvements sur les deux périodes présentées :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Prototypes	Autres immo. corporelles	Matériel de bureau	Matériel de transport	Avances et acomptes sur immo. corporelles	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	780,8	524,3	572,8	26,4	0,0	1 904,3
Acquisition	80,2	216,3	112,4	0,0	0,0	408,9
Incidence des cours de change	2,3	3,3	0,0	0,0	0,0	5,7
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	863,4	743,9	685,2	26,4	0,0	2 318,9
AMORTISSEMENTS						
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	223,2	134,4	162,2	26,4	0,0	546,2
Augmentation	150,5	95,0	140,0	0,0	0,0	385,5
Incidence des cours de change	0,7	0,9	0,0	0,0	0,0	1,7
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	374,4	230,4	302,3	26,4	0,0	933,4
VALEURS NETTES COMPTABLES						
Au 31 décembre 2017	557,6	389,9	410,6	0,0	0,0	1 358,7
Au 31 décembre 2018	489,0	513,6	383,0	0,0	0,0	1 385,5

Le Groupe a produit de nouveaux prototypes sur les deux périodes présentées.

Les autres immobilisations corporelles concernent principalement l'aménagement des locaux de BALYO SA.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant).

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élève à 458,5 K€ au 31 décembre 2018, contre 203,8 K€ au 31 décembre 2017. La répartition par destination est la suivante :

DOTATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (MONTANT EN K€)	31/12/2018	31/12/2017
Coûts des ventes	0,0	(13,5)
Frais de marketing et vente	(53,5)	(20,1)
Frais de recherche et développement	(221,5)	(97,4)
Frais généraux et administratifs	(183,5)	(72,8)
TOTAL	(458,5)	(203,8)

4.3 Actifs Financiers

Les actifs financiers du Groupe sont composés uniquement de prêts et créances.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont dorénavant classés en « Actifs financiers au coût amorti » et les actifs disponibles à la vente sont classés en « Instruments de capitaux propres » et demeurent présentés au bilan en « Autres actifs financiers » (voir détails en note 4.13 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable). Cette nouvelle approche n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le risque de crédit lié aux créances financières et aux prêts a été mesuré selon les dispositions du modèle complet d'IFRS 9. Aucune hausse significative du risque de crédit n'a été identifiée.

Les actifs financiers s'établissent comme suit :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Montants en K€)	Prêts, cautionnements et autres créances	Titres de participation non consolidés	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	2 083,6	23,8	2 107,4
Acquisition	33,9	0,0	33,9
Diminution	(5,1)	(22,8)	(27,9)
Incidence des cours de change	1,9	0,0	1,9
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	2 114,4	1,0	2 115,4

Les actifs financiers sont principalement constitués des dépôts de garantie liés au bail commercial de la société française. Les titres de participation non consolidés sont liés aux filiales créées en fin d'année 2017 et consolidées sur 2018.

4.4 Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les encours de production ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

En cas de composants qui ne sont plus utilisés dans la production des kits d'automatisation, une dépréciation est faite au cas par cas.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours des deux derniers exercices :

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Stocks de matières premières	2 999,3	2 777,1
En-cours de production	0,0	0,0
Stocks de produits finis	0,0	0,0
Stocks de marchandises	317,3	180,7
Total brut des stocks	3 316,6	2 957,8
Dépréciation des stocks de matières premières	(135,4)	(135,4)
Total dépréciation des stocks	(135,4)	(135,4)
Total net des stocks	3 181,1	2 822,4

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants (mécaniques ou électroniques) incorporés à l'automatisation des AGV.

4.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients, dont les échéances varient selon la nature des marchés et des contrats sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Analyse des portefeuilles de créances commerciales :

En accord avec IFRS9, le Groupe a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales. L'étude de l'historique de pertes constatées sur ces créances n'a fait ressortir aucun montant significatif.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Clients et comptes rattachés	5 868,8	3 017,7
Clients - factures à établir	13 410,6	10 011,7
Dépréciation des clients et comptes rattachés	0,0	0,0
Total net des clients et comptes rattachés	19 279,4	13 029,4

La provision pour dépréciation des clients est principalement établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

AFFECTATION CRÉANCES CLIENTS PAR ÉCHÉANCE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Part non échu	1 541,8	111,6
Echu à moins de 90 jours	1 928,0	1 759,4
Echu entre 90 jours et six mois	1 575,8	1 114,7
Echu à plus de six mois	823,2	31,9
Total clients et comptes rattachés	5 868,8	3 017,7

Les montants des créances nettes à plus de 12 mois sont non matérielles à l'échelle du Groupe sur les exercices présentés.

4.6 Autres créances

AUTRES CRÉANCES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Crédit d'impôt recherche	2 609,7	1 109,7
Taxe sur la valeur ajoutée	1 002,9	1 696,8
Charges constatées d'avance	332,4	224,2
Etat, autres créances	168,2	113,2
Personnel et comptes rattachés	15,8	2,0
Fournisseurs débiteurs	375,3	552,8
Divers	2,4	1,4
Total autres créances	4 506,7	3 700,1

Les créances de TVA viennent principalement de la TVA déductible et du remboursement de TVA demandé.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des charges de locations, de prime d'assurances et de maintenance de logiciel.

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

BALYO SA bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en moins des charges de recherche au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles. Il est présenté en subvention au niveau de la catégorie des « Frais de recherche et développement ».

La créance présente au 31 décembre 2017 a été remboursé en février 2019.

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an.

4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement composés de comptes à terme, ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine, qui ne présentent pas de risque significatif de taux et de perte de valeur, et sont facilement convertibles en trésorerie.

La trésorerie positive s'établit comme suit :

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes bancaires	9 963,3	25 680,0
Comptes à terme	5 000,1	5 000,1
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	14 963,4	30 680,1

Les concours bancaires courants sont non significatifs et le groupe ne dispose plus de compte à terme au 31 décembre 2018.

4.8 Capitaux propres

Instruments de capitaux propres

Le classement d'un instrument financier ou de ses composantes en capitaux propres dépend de l'analyse de ses caractéristiques financières contractuelles. Lorsque l'entité qui a émis l'instrument financier n'a pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au porteur, l'instrument financier est un instrument de capitaux propres.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou aux instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charge de l'exercice.

4.8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2018	31/12/2017
Capital (en K€)	2 274,3	2 237,7
Nombre d'actions	28 428 923	27 971 448
Valeur nominale (en €)	0,08	0,08

L'historique juridique des variations de capital (hors imputation des frais d'augmentation de capital) est le suivant :

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en K€	Prime d'émission en K€	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €
Au 31 décembre 2015		1 138,1	15 185,3	14 226 640	
23 mars 2016	Augmentation de capital en numéraire	100,0	1 900,0	1 250 000	0,08
23 mars 2016	Remboursement des obligations (572 obligations)	34,4	653,6	429 997	0,08
Au 31 décembre 2016		1 272,5	17 738,9	15 906 637	
12 juin 2017	Augmentation de capital en numéraire	890,8	44 872,6	11 134 646	0,08
12 juin 2017	Conversion en action de l'emprunt obligataire	68,9	2 761,7	860 865	0,08
12 juin 2017	Exercice de BSPCE	0,7	9,1	9 300	0,08
28 septembre 2017	Exercice de BSPCE	4,8	91,2	60 000	0,08
Au 31 décembre 2017		2 237,7	65 502,8	27 971 448	
27 juin 2018	Exercice de BSPCE	24,0	294,0	300 000	0,08
27 juin 2018	Attribution d'actions gratuites	6,2	-6,2	78 000	0,08
18 décembre 2018	Exercice de BSPCE	6,4	125,9	79 475	0,08
Au 31 décembre 2018		2 274,3	65 916,4	28 428 923	

Les montants présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des frais d'émission.

Les variations de capital liées à l'introduction en bourse sur le marché Euronext Paris sont décrites en note 1.2.

4.8.2 Gestion du capital et distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au cours des exercices 2017 et 2018.

4.8.3 IFRS 2

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour tous les paiements fondés sur des actions, comme des avantages consentis aux salariés, aux administrateurs de la Société, comme à des tiers, dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

Le groupe a attribué à certains salariés des BSA et BSPCE.

Modalités d'évaluation des BSA, BSPCE et Actions gratuites octroyées aux salariés

La juste valeur des options a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes. Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments ;
- la volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de Sociétés cotées comparables, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme précisé ci-dessus aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

Bons de souscription d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2											
Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) à la date d'attribution
29/07/2010	BSA #1	1 750 000	1 750 000		0	0	1,06 €	6 ans	43,37%	2,28%	107 804 €
27/02/2015	BSA #2	60 000	60 000		0	0	1,60 €	10 ans	31,94%	-0,36%	19 209 €
02/12/2016	BSA #3	100 000	0		100 000	100 000	1,60 €	10 ans	27,69%	-0,34%	34 877 €
12/10/2017	BSA #4	20 000	0		20 000	20 000	6,36 €	3 ans	30,79%	-0,69%	0 €
Au 31 décembre 2018		1 930 000	1 810 000	0	120 000	120 000					

Les droits à exercice pour les « BSA #1 » sont devenus caducs avant la date de transition aux IFRS du Groupe. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,06 € par BSA.

Les droits à exercice pour les « BSA #2 et #3 » sont acquis annuellement par quart à chaque date d'anniversaire de l'attribution. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,60 € par BSA.

Les « BSA #4 » sont librement exerçables à tout moment à compter de leur date d'émission et ce pendant une période de 3 ans. Ils ont été acquis par les administrateurs indépendants de BALYO au prix de 1,10 € par BSA et permettent de souscrire à des actions nouvelles au prix de 6,36 € par action.

L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2				
							Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) à la date d'attribution
17/12/2010	BSPCE #1	150 942	120 942	30 000	0	0	1,06 €	7 ans	43,37%	2,28%	65 322 €
14/03/2012	BSPCE #2	29 461	20 161	9 300	0	0	1,06 €	7 ans	43,64%	1,40%	12 378 €
05/10/2012	BSPCE #3	40 000	40 000		0	0	1,06 €	7 ans	45,91%	0,81%	17 151 €
28/08/2013	BSPCE #4	360 000	60 000	300 000	0	0	1,06 €	7 ans	45,63%	1,06%	155 041 €
13/11/2013	BSPCE #5	30 000	0	30 000	0	0	1,06 €	7 ans	46,62%	0,82%	13 044 €
03/04/2014	BSPCE #6	90 000	70 000	0	20 000	20 000	1,06 €	7 ans	43,18%	0,78%	36 546 €
03/10/2014	BSPCE #7	39 300	30 000	6 975	2 325	2 325	1,06 €	7 ans	36,17%	0,26%	13 268 €
27/02/2015	BSPCE #8	985 000	115 000	80 000	790 000	790 000	1,60 €	10 ans	32,74%	-0,08%	895 797 €
16/12/2015	BSPCE #9	105 000	0	0	105 000	105 000	1,60 €	10 ans	31,94%	0,02%	46 920 €
12/05/2016	BSPCE #10	85 000	0	0	85 000	85 000	1,60 €	10 ans	30,66%	-0,36%	35 591 €
02/12/2016	BSPCE #11	125 000	0	12 500	112 500	112 500	1,60 €	10 ans	27,69%	-0,34%	47 338 €
24/04/2017	BSPCE #12	170 000	0	0	170 000	170 000	1,60 €	10 ans	27,46%	-0,31%	260 257 €
08/06/2017	BSPCE #13	1 125 000	19 000	10 000	1 096 000	1 096 000	4,11 €	10 ans	27,17%	-0,40%	1 069 002 €
Au 31 décembre 2018		3 334 703	475 103	478 775	2 380 825	2 380 825					

Les droits à exercice pour les « BSPCE #1, #2, #3 », sont acquis sous réserve du respect de condition de performance ou de présence (4 ans d'ancienneté). En 2012, 2014 et en 2015, une partie des bons est devenue caduque à la suite de la non-atteinte des conditions de performance.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #4, BSPCE #5 », sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 4 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,06 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #6, #7 » sont acquis immédiatement à la date d'attribution pour un quart, puis à hauteur de 6,25 % par trimestre pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,06 € par bon.

L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #8, #9, #10, #11, #12 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,60 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #13 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 4,11 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés.

Actions gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'AGA définitivement attribuées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Valorisation totale IFRS 2 (Black&Scholes) à la date d'attribution
12/06/2017	AGA #1	93 000	15 000	78 000	0	0	465 000 €
28/12/2017	AGA #2	133 500	0	66 750	66 750	133 500	855 735 €
28/06/2018	AGA #3	209 298	0	0	209 298	209 298	941 841 €
Au 31 décembre 2018		435 798	15 000	78 000	342 798	342 798	

Le Conseil d'Administration du 12 juin 2017 a attribué 93 000 actions gratuites aux salariés de la Société à la suite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2017.

Les actions gratuites du plan « AGA #1 » sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous condition de présence et d'une condition de performance, et sont incessibles ensuite pendant un an.

Les actions gratuites du plan « AGA #2 » sont acquises sous conditions de présence et de performance, selon le calendrier suivant :

- 50 % au 28 décembre 2018
- 25 % au 28 décembre 2019
- 25 % au 28 décembre 2020

Les actions gratuites du plan « AGA #3 » sont acquises sous conditions de présence et de performance, selon le calendrier suivant :

- 50 % au 28 juin 2020
- 25 % au 28 juin 2021
- 25 % au 28 juin 2022

La juste valeur de l'avantage octroyé sur la base de la valeur de l'action à la date d'attribution, ajustée de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme indiqué dans la note 4.8.2, aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre des deux périodes de référence

Type	Date d'Octroi	Exercice 2017					Exercice 2018				
		Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan en K€	Charge cumulée à l'ouverture en K€	Charge 2017 en K€	Charge cumulée au 31/12/2017 en K€	Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan en K€	Charge cumulée à l'ouverture en K€	Charge 2018 en K€	Charge cumulée au 31/12/2018 en K€
BSA #2	27/02/2015	0	19,2	16,7	(2,5)	14,2	0	19,2	12,1	0,0	14,2
BSA #3	02/12/2016	100 000	34,9	10,0	15,0	25,0	100 000	34,9	25,0	6,9	31,9
BSA #4	12/10/2017	20 000	0,0	0,0	0,0	0,0	20 000	0,0	0,0	0,0	0,0
Total - BSA		120 000	54 086	26 700	12 500	39 200	120 000	54 109	37 093	6 892	46 066
BSPCE #4	28/08/2013	300 000	155,0	148,6	0,0	148,6	0	155,0	148,6	0,0	148,6
BSPCE #5	13/11/2013	30 000	13,0	13,0	0,0	13,0	30 000	13,0	13,0	0,0	13,0
BSPCE #6	03/04/2014	20 000	36,5	19,1	0,7	19,8	20 000	36,5	19,8	0,2	20,0
BSPCE #7	03/10/2014	9 300	13,3	6,3	0,4	6,7	9 300	13,3	6,7	0,2	6,9
BSPCE #8	27/02/2015	810 000	447,9	354,1	44,9	399,1	1 795 000	895,8	399,1	19,3	418,4
BSPCE #9	16/12/2015	105 000	46,9	33,1	9,6	42,8	105 000	46,9	42,8	4,1	46,9
BSPCE #10	12/05/2016	85 000	35,6	18,8	10,5	29,3	85 000	35,6	29,3	4,8	34,1
BSPCE #11	02/12/2016	125 000	47,3	13,5	20,3	33,8	125 000	47,3	33,8	5,6	39,4
BSPCE #12	24/04/2017	170 000	260,3	0,0	140,3	140,3	170 000	260,3	140,3	70,2	210,5
BSPCE #13	08/06/2017	1 125 000	1 069,0	0,0	521,1	521,1	1 125 000	1 069,0	521,1	311,3	832,4
Total - BSPCE		2 779 300	2 124 800	671 800	747 800	1 354 500	3 464 300	2 572 697	1 354 500	415 698	1 770 223
AGA #1	12/06/2017	89 000	465,0		236,6	236,6	0	465,0	236,6	153,4	390,0
AGA #2	28/12/2017	133 500	855,7		5,0	5,0	133 500	855,7	5,0	602,6	607,5
AGA #3	28/06/2018						209 298	353,2	0,0	67,8	67,8
Total - AGA		222 500	1 320 735	0	241 534	241 534	342 798	1 673 925	241 581	823 776	1 065 310

Au 31 décembre 2018, l'ensemble des autorisations accordées au Conseil d'Administration par les Assemblées Générales tenues entre 2008 et le 31 décembre 2018, n'ont pas toutes été utilisées.

4.9 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions pour risque comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2018			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	0,0	26,8	0,0	26,8
Total provisions pour risques et charges	0,0	26,8	0,0	26,8

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	54,0	0,0	(54,0)	0,0
Total provisions pour risques et charges	54,0	0,0	(54,0)	0,0

Litiges et passifs

Le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision pour un montant de de 26,8 K€ a été passée dans les comptes au 31 décembre 2018 pour un litige. Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par le groupe, sur la base des demandes, des obligations légales et des avis émis par les avocats du groupe.

4.10 Dettes financières courantes et non courantes

DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES (Montant en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Avances remboursables	783,9	1 414,4
Emprunts auprès des établissements de crédits	0,0	0,0
Dettes financières non courantes	783,9	1 414,4
Avances remboursables	946,3	1 056,2
Avances factoring BPI France	219,8	0,0
Concours bancaires courants	35,4	0,0
Dettes financières courantes	1 201,6	1 056,2
Total dettes financières	1 985,5	2 470,7

Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (montant en K€)	31/12/2018			
	Montant Brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	1 883,8	946,3	937,5	0,0
Avances factoring BPI France	219,8	219,8	0,0	0,0
Concours bancaires courants	35,4	35,4	0,0	0,0
Total dettes financières	2 139,1	1 201,6	937,5	0,0
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>1 201,6</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>937,5</i>			

DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (montant en K€)	31/12/2017			
	Montant Brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	2 715,9	1 153,4	1 562,5	0,0
Total dettes financières	2 715,9	1 153,4	1 562,5	0,0
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>1 153,4</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 562,5</i>			

Réconciliation entre la valeur au bilan et la valeur de remboursement

RÉCONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (montants en K€)	Valeur de remboursement 31/12/2018	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan 31/12/2018
---	--	-------------	--------------	----------------------------------

Concours bancaires courants	35,4	0,0	0,0	35,4
Avances remboursables	1 883,8	(153,6)	0,0	1 730,2
Emprunt auprès des établissements de crédit	219,8	0,0	0,0	219,8
Total dettes financières	2 139,1	(153,6)	0,0	1 985,5

RÉCONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (MONTANTS EN K€)	Valeur de remboursement 31/12/2017	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan 31/12/2017
Avances remboursables	2 715,9	(245,2)	0,0	2 470,7
Total dettes financières	2 715,9	(245,2)	0,0	2 470,7

L'impact du coût amorti sur les avances remboursables correspond au retraitement d'emprunts publics au taux inférieur à celui du marché (note 4.10.2).

4. 10.1 Dettes financières Factoring

- **BPI court terme financement**

Le 10 septembre 2018, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance le financement de créances professionnelles à l'export pour une durée du 11 septembre 2018 au 31 août 2019, avec un encours maximal autorisé de 2 000 K€. Au 31 décembre 2018, le montant des avances nettes consenties est de 224,8 K€.

4.10.2 Avances remboursables

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

- le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, le Groupe enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale ;
- le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IFRS 9 et les produits perçus. Le bénéfice identifié est traité comme une subvention publique. Cette subvention est comptabilisée en résultat au rythme des dépenses engagées par le Groupe et qui sont l'objet de cette subvention. Ces subventions sont comptabilisées dans la rubrique Frais de recherche et développement.

ÉVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRÊTS À TAUX REDUITS (Montant en K€)	PTZI 1 100 K€	PTZI 600 K€	Bpifrance 950 K€	COFACE USA	TOTAL
Au 31 décembre 2017	956,7	286,2	720,9	506,9	2 470,7
(-) Remboursement	(220,0)	(187,5)	(237,5)	(187,0)	(832,0)
Charges financières	48,9	10,8	36,0	(4,0)	91,6
Au 31 décembre 2018	785,6	109,5	519,4	315,8	1 730,2

- **Prêt à taux zéro Bpifrance**

Le 7 décembre 2015, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI) pour l'innovation de 1 100 K€, ne portant pas intérêt. Le remboursement débutera le 31 mars 2018 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 220 K€. La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 5,58 % par an. L'impact de 244,6 K€ a été considérée comme une subvention. Le groupe n'ayant engagé aucune dépense au titre de ce programme, aucune subvention n'a été comptabilisée en résultat.

Le solde de la dette en valeur de remboursement s'élève à 880 K€ au 31 décembre 2018.

- **Prêt à taux zéro Bpifrance**

Le 24 mai 2013, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI) pour l'innovation de 600 K€ ne portant pas intérêt, pour la création d'un dispositif électronique permettant la robotisation de machines de nettoyage industriel standard. Le remboursement débutera le 31 décembre 2015 sur une durée de 4 ans avec une échéance annuelle de 150 K€. La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 5,58 % par an. L'impact de 124,3 K€ a été considérée comme une subvention. L'intégralité de cette subvention a été comptabilisée en résultat avant le 1^{er} janvier 2015.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'élève à 109,5 K€ contre 286,2 K€ au 31 décembre 2017.

- **Aide à l'innovation remboursable**

Le 23 mars 2014, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 950 K€ ne portant pas intérêt pour le développement d'une solution de stockage automatique grande hauteur avec ces robots mobiles, sans infrastructures.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- premier versement de 500 K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu en mai 2014),
- solde à l'achèvement des travaux, soit en août 2015.

À la suite du succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 31 mars 2017, avec une échéance trimestrielle de 47,5 K€.

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 5,97 % par an. L'impact de 219,2 K€ a été considéré comme une subvention. Cette subvention a été comptabilisée en résultat avant le 1^{er} janvier 2015 pour 166,6 K€ et pour 52,6 K€ en 2015.

Le solde de la dette en valeur de remboursement s'élève à 570 K€ au 31 décembre 2018 contre 807,5 K€ au 31 décembre 2017.

- **Avances Coface**

BALYO SA a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques des USA. BALYO SA bénéficie d'une période de couverture de 3 à 4 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 à 5 ans, pendant laquelle BALYO SA rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées (7 % du chiffre d'affaires réalisé sur les biens et 14 % du chiffre d'affaires sur les services).

Les modalités sont les suivantes :

COFACE USA	
Montant des dépenses prospection	1 000 K€
Période couverte	1er janvier 2013 au 31 décembre 2016
Montant de la prime	2%
Période d'amortissement	1er janvier 2017 au 31 décembre 2021
Taux d'intérêts pour la juste valeur	3,51%
Solde au 31 décembre 2017	508 K€
Solde au 31 décembre 2018	321 K€

4.11 Engagements sociaux

Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention SYNTEC.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	31/12/2018	31/12/2017
Âge de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans	Départ volontaire à 65/67 ans
Conventions collectives	SYNTEC Bureaux d'études	SYNTEC Bureaux d'études
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	1,83 %	1,68 %
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	1,5 %	1,5 %
Taux de turn-over	Faible	Faible
Taux de charges sociales	Non cadres : 45,00 % Cadres : 45,00 %	Non cadres : 44,71 % Cadres : 47,14 %

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Ouverture	143,2	115,2
Coûts des services passés	70,2	45,4
Coûts financiers	2,4	2,0
Ecarts actuariels	(3,3)	(19,4)
Clôture	212,6	143,2

4.12 Autres dettes

4.12.1 Autres passifs non courants

Les passifs non courants sont principalement constitués d'autres dettes non courantes.

4.12.2 Fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	10 223,5	7 850,2
Factures non parvenues	718,5	1 380,6
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 942,0	9 230,8

Sur les fournisseurs et comptes rattachés aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à 1 an au 31 décembre 2018.

4.12.3 Autres passifs courants et dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Personnel et comptes rattachés	1 144,0	1 055,4
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 060,4	911,2
Autres impôts, taxes et versements assimilés	186,7	72,0
Total dettes fiscales et sociales	2 391,1	2 038,6

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes sur commandes clients	6 935,8	6 479,5
Fournisseurs d'immobilisations	275,6	651,2
Autres dettes - avances remboursables	244,0	244,0
Autres dettes	61,5	73,9
Produits constatés d'avance	739,1	8,2
Total autres passifs courants	8 255,9	7 456,9

Les dettes liées aux avances remboursables correspondent à la subvention reconnue dans le cadre des avances remboursables à un taux inférieur à un taux de marché pour laquelle les dépenses n'ont pas encore été engagées par la société. Le montant s'établit à 244 K€ au 31 décembre 2018, identique au 31 décembre 2017.

4.13 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9 :

(Montants en K€)	31/12/2018		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	2 115,4	2 115,4		2 115,4		
Clients et comptes rattachés	19 279,4	19 279,4		19 279,4		
Autres créances	393,4	393,4		393,4		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 963,4	14 963,4	14 963,4	0,0		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	36 751,6	36 751,6	14 963,4	21 788,2	0,0	0,0
Dettes financières courantes	1 201,6	1 201,6			1 201,6	
Dettes financières non courantes	783,9	783,9			783,9	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 942,0	10 942,0			10 942,0	
Autres passifs courants	7 516,9	7 516,9			7 516,9	
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	20 444,3	20 444,3	0,0	0,0	20 444,3	0,0

(Montants en K€)	31/12/2017		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	2 107,4	2 107,4		2 107,4		
Clients et comptes rattachés	13 029,4	13 029,4		13 029,4		
Autres créances	556,2	556,2		556,2		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 680,1	30 680,1	30 680,1	0,0		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	46 373,1	46 373,1	30 680,1	15 693,0	0,0	0,0
Dettes financières courantes	1 056,2	1 056,2			1 056,2	
Dettes financières non courantes	1 414,4	1 414,4			1 414,4	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 230,8	9 230,8			9 230,8	
Autres passifs courants	7 448,7	7 448,7			7 448,7	
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	19 150,2	19 150,2	0,0	0,0	19 150,2	0,0

(Montants en K€)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2018		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2017	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Dérivé passif				
Passifs évalués au coût amorti : emprunts auprès des établissements bancaires	0,0	0,0	(75,2)	0,0
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	0,0	0,0	67,0	0,0
Passifs évalués au coût amorti : avances remboursables	(91,6)	0,0	(129,8)	0,0

NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Chiffre d'affaires et marge brute

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspond au chiffre d'affaires issu des activités Projets.

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, IFRS 15 impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités.

Contrats « Projet » :

La majorité des contrats « Projets » signés par le Groupe BALYO permet un transfert de contrôle progressivement de l'actif vendu à son client. Le chiffre d'affaire est donc reconnu en fonction du stade d'avancement. Les contrats types du Groupe incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

Maintenance :

Ces services sont vendus soit seuls dans des contrats avec les clients, soit groupés avec la vente du véhicule à un client. À l'heure actuelle, le Groupe comptabilise les équipements et les services sous forme de livrables distincts et répartit la contrepartie entre ceux-ci en utilisant l'approche du prix de vente autonome requise par IFRS 15. Le Groupe comptabilise le produit des services en fonction du stade d'avancement. Le Groupe n'ayant aucune expérience ni indication concernant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de maintenance, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat.

Autres produits et services accessoires :

Certains services ou produits accessoires vendus (SAV, etc.), le transfert du contrôle a lieu à un moment précis et le chiffre d'affaires doit être comptabilisé immédiatement lors de la délivrance du service ou du produit.

Le chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BRUTE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	23 261,2	16 409,2
Coût des ventes	(16 976,6)	(10 973,2)
Marge brute	6 284,6	5 436,0
Taux de marge brute	27 %	33 %

CATÉGORIE DE VENTE (Montants en K€)	Méthode de reconnaissance	31/12/2018		31/12/2017	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Projets et maintenances	Progressivement	22 012	95%	15 251	93%
Autres	Immédiatement	1 249	5%	1 158	7%
Total chiffre d'affaires		23 261	100%	16 409	100%

Le montant des avances clients s'établit à 6 936 K€ contre 6 480 K€ au 31 décembre 2017. Celles-ci sont toutes facturées en monnaie de fonctionnement du pays qui les émet.

La totalité des commandes prises par le Groupe au 31 décembre 2018 devrait être réalisée sur l'année 2019.

5.2 Détails des charges et produits par fonction

5.2.1 : Frais de recherche et développement

FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	5 640,2	4 072,3
Achats de composants	1 441,0	2 091,0
Autres	572,9	735,4
Capitalisation des prototypes	(80,2)	(217,5)
Capitalisation	(291,7)	0
Recherche et développement	7 282,2	6 681,2
Crédit d'impôt recherche	(1 541,2)	(1 112,2)
Subventions	0,0	(2,6)
TOTAL NET	5 741,0	5 566,4

Les charges comptabilisées sous la rubrique « Autres » regroupent essentiellement les frais de déplacements, les frais d'entretien et de réparation, les charges de location et les impôts et taxes.

5.2.2 : Frais de Marketing et Ventes

VENTES et MARKETING (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	3 474,0	2 338,4
Frais de déplacements	590,3	802,3
Coûts marketing	355,7	470,9
Autres	218,2	439,8
Ventes et marketing	4 638,1	4 051,4
Subventions	0,0	(2,8)
Subventions	0,0	(2,8)
TOTAL NET	4 638,1	4 048,6

Les charges comptabilisées sous la rubrique « Autres » regroupent les honoraires et frais annexes du service.

5.2.3 : Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX et ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	2 047,2	1 649,5
Honoraires	1 242,5	1 460,2
Locations	1 341,5	664,9
Frais de déplacements	498,4	326,7
Autres	1 666,9	726,9
Frais généraux et administratifs	6 796,3	4 828,3

Les charges comptabilisées sous la rubrique « Autres » regroupent essentiellement les assurances, impôts et taxes et frais d'entretien et de réparations.

5.3 : Effectifs et masse salariale

Les effectifs du Groupe à la fin des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS au 31 décembre	2018	2017
Cadres	167	121
Non cadres	18	14
Prestataires	21	23
Total effectifs moyens au 31 décembre*	206	158

MASSE SALARIALE (Montant en K€)	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunérations brutes	9 743	6 653
Charges sociales	3 613	2 450
Prestataires	2 084,7	1 232,6
Masse salariale	15 440,7	10 335,6

5.4 Résultat financier

Le résultat financier inclut

- le coût de l'endettement,
- les produits liés aux placements financiers.

Les gains ou perte de change réalisés ou non sont également comptabilisés dans le résultat financier.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Coût de l'endettement financier net	19,2	-1,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	19,2	7,6
Extinction de dettes financières	0,0	563,0
Charges d'intérêts	0,0	(572,2)
Autres produits et charges financiers	224,9	-523,2
Résultat de change	316,5	(389,6)
Effet de la désactualisation des avances remboursables	(91,6)	(129,8)
Autres produits financiers	0,0	(3,7)
Résultat financier net	244,1	-524,9

5.5 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Les impôts différés sont évalués selon l'approche bilancielle au montant que l'entité s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les impôts différés ainsi déterminés sont, le cas échéant, influencés par un éventuel changement du taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de clôture des états financiers.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Le crédit d'impôt lié à la recherche pour les entités françaises est classé en résultat opérationnel sur la ligne « Frais de recherche et développement ».

5.5.1 Impôts différés actif et passif

Le taux d'impôt applicable au groupe est le taux en vigueur en France, soit 33,33 %. La nouvelle loi de finance française imposant une application progressive du taux d'impôts de 28 % puis 25 % pour les engagements à plus de 5 ans.

Le taux applicable à sa filiale BALYO Inc. s'élève à 25 % (Taux fédéral). Le taux d'impôt APAC s'établit à 17%.

À ce stade, le résultat des filiales US et APAC étant déficitaire, seul le taux fédéral est indiqué. En application des principes décrits ci-dessus, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes du groupe au-delà des impôts différés passifs pour l'ensemble des exercices présentés.

5.5.2 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPÔT (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	(11 863,5)	(10 626,5)
Impôt consolidé	0,0	0,0
Résultat avant impôt	(11 863,5)	(10 626,5)
Taux courant d'imposition en France	31,00%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	(3 677,7)	(3 542,2)
Différences permanentes	1,2	(1 032,8)
Païement en actions	386,4	333,7
CIR / CICE	(465,1)	(408,0)
Déficit fiscal non activé / Activation de déficits antérieurs	3 756,8	4 649,3
Charge/produit d'impôt du groupe	1,6	(0,0)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>

5.5.3 Nature des impôts différés

NATURE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Autres décalages temporaires	407,2	187,7
Déficits reportables	(335,9)	(187,0)
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	71,3	0,7
Autres décalages temporaires	71,4	0,7
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	71,4	0,7
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	(0,0)	0,0

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le groupe s'établit au 31 décembre 2018 à 44 M€ contre 35 M€ au 31 décembre 2017.

5.6 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Le tableau ci-après présente le calcul du résultat par action :

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de l'exercice (en K€)	(11 893,1)	(10 626,5)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	28 169 192	22 693 567
Résultat de base par action (€/action)	(0,42)	(0,47)

Étant donné que le groupe affiche des pertes en 2017 et 2018, le résultat dilué par action est identique au résultat net par action.

NOTE 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 Baux commerciaux

Durées

Les baux immobiliers consentis au Groupe ont des durées variables selon les conditions des marchés et des pays.

Le bail commercial de Moissy a été contracté sur une période ferme de 6 ans à compter du 15 février 2014. Depuis la fin 2017 et le transfert du siège à Ivry sur Seine, les locaux de Moissy concentrent les activités d'assemblage et une partie des tests de Recherche & Développement. Ils sont désormais enregistrés en tant qu'établissement secondaire.

La société a bénéficié d'une franchise de loyer en 2014 pour 12 mois. Cet avantage a été étalé sur la durée ferme du bail soit 6 ans.

Le bail commercial d'Ivry a été contracté sur une période de 6 ans ferme à compter du 1^{er} février 2018. Les locaux ont été mis à disposition de la société le 1^{er} novembre 2017.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin décembre 2018 et les engagements jusqu'à la prochaine période de sortie possible s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail (1)	Date de fin du bail	Charges contractuelles au 31/12/2018	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
				À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Bail commercial MOISSY	15/02/2014	15/02/2020	203,3	200,0	24,5	0,0
Bail commercial IVRY	01/02/2018	31/01/2024	615,2	683,6	2 734,5	57,0
TOTAL			818,5	883,6	2 759,0	57,0

6.2 Engagements au titre des contrats de location simple

La Société a conclu des contrats de location. Après analyse, ils ont été considérés comme des contrats de locations simples au regard des dispositions d'IAS 17.

Les biens concernés sont des contrats de location longue durée de véhicules. Les redevances restantes à payer s'étalent comme suit :

Redevances restant à payer en K€		
À 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
77,6	76,3	0,0

6.3 Principaux contrats de partenariats

6.3.1 Contrat de partenariats avec LINDE MATERIAL HANDLING

En date du 4 novembre 2014, la Société, a signé un premier accord global de partenariat industriel et commercial avec le groupe LINDE MATERIAL HANDLING pour une durée de trois ans.

LINDE MATERIAL HANDLING, leader européen de la manutention, est la maison mère de FENWICK, la marque française du groupe.

Au titre de cet accord de partenariat, la Société et LINDE MATERIAL HANDLING développent, et commercialisent une gamme de robots de manutention autonomes sous le nom de « Linde Robotics ».

La Société et LINDE MATERIAL HANDLING ont convenu de la mise en place d'une force de vente conjointe afin de promouvoir et commercialiser efficacement les robots de manutention autonomes.

Il est également prévu que la Société forme les employés de LINDE MATERIAL HANDLING en charge de la distribution et de la maintenance des robots de manutention autonomes de la gamme.

Selon les termes de cet accord, chaque partie peut résilier le contrat de plein droit sur avis signifié par courrier et sans compensation de l'autre partie :

- dans le cas d'un changement de propriété directe de l'autre partie, d'une fusion ou d'une scission ;
- dans le cas de l'acquisition de 10 % ou plus du capital par un concurrent direct de Linde.

En outre, dans le cas où LINDE céderait sa participation dans la Société, la Société est en droit de mettre fin de façon discrétionnaire au contrat de partenariat.

À la suite des succès commerciaux rencontrés ainsi qu'à la qualité de la collaboration, la prorogation de ce partenariat a été signée en mai 2017 pour une durée de dix ans (6 ans avec la possibilité d'étendre à 10 ans).

6.3.2 Contrat de partenariats avec HYSTER-YALE

En date du 29 octobre 2015, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale américaine BALYO Inc., a signé un accord global de partenariat industriel et commercial avec le groupe HYSTER-YALE.

HYSTER-YALE confère ainsi à la Société un accès privilégié au marché de la manutention en Amérique du Nord au travers de ses deux marques historiques : HYSTER (principalement positionné sur les chariots industriels lourds) et YALE (principalement positionnée sur les chariots électriques).

Cet accord signé pour une durée de trois ans vise à développer la présence des solutions de la Société en Amérique du Nord et à offrir aux clients d'HYSTER-YALE une gamme complète de robots autonomes couvrant l'ensemble des besoins de la manutention indoor. La Société et HYSTER-YALE ont convenu de la mise en place d'une force de vente conjointe afin de promouvoir et commercialiser efficacement les robots de manutention autonomes.

Il est également prévu que la Société forme les employés de HYSTER-YALE en charge de la distribution et de la maintenance des robots de manutention autonomes de la gamme. Ce contrat a été renouvelé pour une période de dix ans en novembre 2018.

NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Parties liées

7.1.1 Transactions avec des parties liées

D'après la norme IAS 24, « Information relative aux parties liées », une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers.

Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- une entreprise associée du Groupe ;
- un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

Les parties liées identifiées au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- Le Groupe Linde, en tant qu'actionnaire, membre du Conseil d'Administration et partenaire commercial de la Société. Les flux sont les suivants :

FLUX Groupe LINDE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	19 919	12 556,0
Achats avec le Groupe Linde	(3799)	(2 940,0)
Créances clients	(5144)	2 080,0
Acomptes reçus	5198	4 977,0
Dettes fournisseurs	4729	3 099,0

- Le Groupe Hyster Yale, en tant qu'actionnaire, membre du Conseil d'Administration et partenaire commercial de la Société. Les flux sont les suivants :

FLUX Groupe HYSTER-YALE (Montants en K\$)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	3 433	4 257
Achats avec le Groupe Hyster Yale	(13)	(6,9)
Créances clients	(418)	(495,2)
Acomptes reçus	1785	1 271,6
Dettes fournisseurs	N/A	1,3

7.1.2 Rémunérations des dirigeants

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration. Le Groupe a défini et limité la définition de principaux dirigeants aux dirigeants mandataires sociaux. Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration s'analysent de la façon suivante (en K€) :

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations fixes	190,3	153,7
Rémunérations variables dues	0	112,5
Avantages en nature	2,8	0
Garantie sociale de chômage	15,2	15,3
Jetons de présence	34,0	17,0
Paievements fondés sur des actions	69,8	356,6
TOTAL	312,1	655,1

7.2 Gestion et évaluation des risques financiers

BALYO peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, BALYO met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de BALYO est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

7.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le Groupe n'a pas pris en compte de garanties, ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

Les banques relationnelles du Groupe ont toutes satisfaites aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE.

- Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes lors de chaque prise de commande. Les créances clients détenues envers le Groupe LINDE correspondent au pourcentage de chiffre d'affaires fait avec le Groupe. Au regard du partenariat, le Groupe estime avoir un risque limité de non-recouvrement.

7.2.2 Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction du Groupe en liaison avec ses principaux établissements bancaires partenaires. Depuis plusieurs exercices, la politique du Groupe est de s'endetter à taux variable. Cependant, au 31 décembre 2018, l'ensemble des dettes financières restantes ont été contractées à taux fixe.

7.2.3 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

- Répartition du chiffre d'affaires en monnaies étrangères

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2018 est facturé essentiellement en EUR (88 %) et en USD (9,5 %).

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017 est facturé essentiellement en EUR (77 %) et en USD (23 %).

Les transactions intra groupe sont essentiellement réalisées dans les devises de la société qui émet la facture. Cela permet d'assurer l'auto-couverture.

- Répartition des dépenses en monnaies étrangères

Les dépenses sont majoritairement libellées en euros, à l'exception des dépenses locales des filiales réalisées en monnaie locale.

Les dépenses locales réalisées par la société aux Etats-Unis et libellées en USD représentent 14 % du total des dépenses courantes au 31 décembre 2018 contre 21 % au 31 décembre 2017.

7.2.4 Risque de liquidité

La trésorerie au 31 décembre 2018 s'élève à 14,9 M€ (cf. note 4.7). La continuité d'exploitation a été analysée (cf. note 2.1).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, au 31 décembre 2018, être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les douze prochains mois.

Aucune des dettes financières du Groupe n'est soumise à covenants.

7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2018				Exercice 2017			
	Commissariat aux comptes		Autres services (SACC)*		Commissariat aux comptes		Diligences directement liées	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
ECOVIS	27,6	24%	0,0	0%	35,4	27%	18,6	37%
DELOITTE	87,6	76%	13,0	0%	98,1	73%	27,0	54%
Total des honoraires	115,2	99,9%	13,0	0,1%	133,5	100%	45,6	100%
Total annuel	128,2				179,2			

*Les honoraires liés aux autres services (SACC) concernent principalement les travaux liés aux documents juridiques annuels et au travaux sur le DDR 2017.